



# RAPPORT DE LA COMMISSION chargée d'examiner l'objet suivant :

# Postulat Nicolas Suter et consorts - L'éclat du verre dans notre Canton

#### 1. PREAMBULE

La commission s'est réunie le 13 août 2024, à la Salle Romane, rue Cité-Devant 13, à Lausanne.

Elle était composée de Mmes Valérie Zonca, Laurence Cretegny, de MM. Patrick Simonin (remplaçant Philippe Miauton), Nicolas Suter, Michael Wyssa, Arnaud Bouverat, Sébastien Cala, Romain Pilloud, Alexandre Berthoud, Denis Dumartheray, Cédric Weissert, Oscar Cherbuin, sous la présidence du soussigné Yannick Maury, confirmé dans son rôle de président et rapporteur.

Mme Isabelle Moret (cheffe du DEIEP) était accompagnée de Mme Delphine Trunde Jaccard (Responsable de missions stratégiques SG-DEIEP) et de MM. Yves Loerincik (Chargé de missions Office Cantonal de la Durabilité et du Climat-OCDC), Jean-Baptiste Leimgruber (responsable Office développement économique SPEI), Renaud Marcelpoix (chef division DGE).

M. Jérôme Marcel, secrétaire de commissions parlementaires, a établi les notes de séances.

#### 2. POSITION DU POSTULANT

Le postulant explique que son intervention a été déposé en même temps que la motion Bouverat précédemment discutée (24\_MOT\_26). Ce postulat traite de l'importance d'avoir des emplois du secteur secondaire dans le canton. Il évoque les questions de proximité, des chemins circulaires, et du maintien de la chaîne d'approvisionnement, notamment pour le verre.

Le postulat demande un rapport au CE sur trois points : l'état de l'industrie du verre dans notre Canton, l'état d'avancement des solutions de recyclage et de réutilisation du verre dans notre Canton, ainsi que les moyens à disposition de l'aménagement du territoire pour maintenir un tissu industriel et artisanal dans notre Canton.

## 3. POSITION DU CONSEIL D'ETAT

La cheffe du DEIEP voit dans l'objet déposé un soutien au Conseil d'État et à ses démarches à l'égard de l'entreprise. S'agissant des trois demandes du postulat, la troisième pourrait trouver réponse dans le cadre du dépôt de M. Bouverat, traité par la même commission. Les deux premiers points appellent des clarifications de l'administration sur les termes de recyclage, de nettoyage et de réutilisation du verre, ainsi que l'appréciation de ces filières du point de vue de la durabilité et de l'écologie.

Elle remet aux membres de la commission les textes de deux motions déposées au niveau fédéral sur ces problématiques, à savoir : la motion « Pour une filière du verre recyclé en Suisse »¹ déposée par Pierre-Yves Maillard et co-signée par Pascal Broulis, ainsi que la motion « Fermeture de Vetropack à Saint-Prex, dernière usine suisse de bouteilles en verre. Une stratégie industrielle s'impose »², déposée par Michaud Gigon Sophie et co-signée par l'ensemble des parlementaires vaudois.

<sup>1</sup> https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20243540

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20243407

Elle estime en effet qu'il serait préférable d'agir au niveau fédéral, un soutien à ces deux interventions parlementaires par le Canton lui semblant important, par exemple par le biais de résolutions.

Le chef de division DGE explique que les solutions de recyclage et de réutilisation du verre dans le canton s'inscrivent dans un contexte national, avec une taxe d'élimination anticipée prélevée au niveau de la vente des bouteilles, avec une recette de l'ordre de 35 millions en 2021. Cette taxe permet la collecte et l'élimination du verre au niveau national, avec des compétences fédérales pour tout ce qui relève de cette taxe. Quelques chiffres : au niveau national, le taux de collecte est de 90% du verre ; en 2021 le 50% de ce verre récolté était déjà exporté, le 30% restant en Suisse et passant notamment par Vetropack pour être recyclé, et environ 20% qui était recyclé dans d'autres filières, notamment dans le cadre de la fabrication de nouveaux produits dans la construction comme l'isolation. Le 1% de ce verre collecté est réutilisé directement en bouteille, des programmes qui se développent, notamment avec le soutien du Canton et du service de l'économie. Deux initiatives cantonales récentes sont en cours – qui sont du point de vue écologique la meilleure solution. Une étude de l'OFEV montre qu'on est deux fois plus performant du point de vue écologique de réutiliser le verre que de le recycler.

Le recyclage tel qu'il était pratiqué par Vetropack se situe dans un marché européen. Il semble difficile de voir en Suisse une nouvelle filière de recyclage de cette nature se redévelopper. Le verre suisse a un intérêt pour les européens car il est bien trié. Des initiatives plus locales pourraient être prises au niveau cantonal, raison pour laquelle le CE prévoit d'avancer, avec notamment une révision de la Loi sur la gestion des déchets, dont l'élaboration a débuté. Dans le cadre de la politique d'économie circulaire, les travaux de révision de la LGD ont démarré au niveau du département, avec un des objectifs qui est de favoriser les initiatives comme la réutilisation. Cette réutilisation pose des défis en termes de standardisation, de logistique, de points de collecte. Des problématiques sur lesquelles le Canton devrait travailler plutôt que des politiques plus globales et nationales de recyclage du verre.

Le chargé de missions OCDC explique que ces projets sont soutenus dans le cadre du Fonds de soutien à l'économie durable, sous la forme de projets collaboratifs : ils permettent de soutenir un regroupement d'au minimum trois entreprises dont deux vaudoises, avec des montants qui vont jusqu'à Fr. 100'000.- On travaille sur un format d'appel à projets thématiques, notamment dans le domaine de l'alimentation et de l'économie circulaire. Ces thèmes ont pour objectif de répondre à des problématiques environnementales : la question de la réutilisation s'intègre dans ces thématiques, y compris dans les questions logistiques. Au-delà de deux projets évoqués sur la thématique du verre, il y a d'autres projets concernant la réutilisation des plateaux repas, etc.

La cheffe du DEIEP précise encore que la planification de la révision de la LGD prévoit une transmission du projet de loi au Grand Conseil durant l'année 2025. S'agissant des projets soutenus par son département, elle note qu'ils sont modestes à ce stade. Si on souhaite passer à l'industrialisation de la réutilisation du verre, qui est l'avenir écologique du verre, il faudra disposer de moyens financiers supplémentaires. L'intervention parlementaire soutenue par les sénateurs vaudois au niveau fédéral est particulièrement intéressante car elle propose de travailler sur cette taxe d'élimination des déchets : si cette taxe devait être utilisée pour donner un coup de boost à la réutilisation du verre, alors des moyens financiers plus intéressants seraient mis à disposition. De son côté, l'intervention déposée par Mme Michaud Gigon et soutenue la députation vaudoise au Conseil national propose de travailler sur l'ordonnance sur les emballages de boissons, afin de développer l'économie circulaire du verre. Ces éléments relevant du niveau fédéral, il importe de soutenir ces deux motions.

S'agissant de ce qui peut se faire au niveau cantonal, on est limité par les moyens à disposition et on compte sur une révision de la LGD. La question étant de savoir si le Canton de Vaud peut se lancer seul, sachant que d'autres cantons travaillent sur cette piste. Au niveau régional, elle cite le

développement en Valais d'Univerre qui se lance dans le système de lavage des bouteilles, ce qui nécessite une modification de paradigme des utilisateurs — à l'instar des vignerons par exemple qui doivent accepter de choisir parmi cinq ou six modèles de bouteilles, et de ne pas commander de verres spéciaux à Vetropack en Europe... Une démarche à mener avec les autres cantons viticoles pour insuffler un changement de mentalité dans la branche. Dans le dossier Vetropack, quand on a demandé l'appui des vignerons, les réponses ont été qu'on allait continuer à commander à Vetropack, simplement ailleurs en Europe. Il y aura un accompagnement à faire auprès des utilisateurs du verre, y compris des consommateurs, sur cette économie circulaire du verre.

### 4. DISCUSSION GENERALE

Au vu de ce qui a été expliqué et de l'attente de la réponse au postulat Alberto Mocchi et consorts – Le retour de la bouteille, qui devrait répondre à certaines questions du présent dépôt, le postulant retire les points 1 et 2 des demandes de son postulat, pris dès lors partiellement en considération.

Un député note qu'il y a des projets pilotes de dimension qui sont soutenus. Il s'interroge sur les modalités de passage de ces projets-pilote à une forme d'industrialisation. Il serait intéressant de savoir s'il y a des conditions dans les soutiens permettant d'aller dans le sens d'une mutualisation de ces projets. Une fois plusieurs projets-pilote soutenus, se posera la question du modèle parmi ceux-ci qui pourra être industrialisé. Par ailleurs, il est relevé que l'Autriche et l'Allemagne ont des dispositifs industriels de retour du verre. Des éléments qui pourraient être évoqués dans un rapport.

Sur un autre plan, il est précisé par un député que des initiatives privées mises en place par des acteurs vaudois existent, et qui peuvent éventuellement être soutenues par l'État le cas échéant.

La cheffe du DEIEP répond que, du point de vue économique, le CE vise à mettre en place des conditions cadre pour favoriser l'émergence d'une économie plus durable et aider à la transition vers plus de durabilité de notre économie. Mais c'est aux acteurs économiques de développer les différentes industries. Le fonds à l'économie permet d'inciter à cette transformation. Le responsable de l'office du développement économique ajoute que le niveau pour agir est une grande question : le modèle de projet-pilote sert entre autres à alimenter des discussions de rang fédéral où il y a la masse critique nécessaire à la mise en place de filières industrielles.

# 5. RECOMMANDATION DE LA COMMISSION

Le postulant ayant retiré les points 1 et 2 des conclusions de son postulat, la commission vote sur une prise en considération partielle visant à limiter la demande au Conseil d'État de dresser un rapport sur les moyens à disposition de l'aménagement du territoire pour maintenir un tissu industriel et artisanal dans notre Canton.

À l'unanimité, la commission recommande au Grand Conseil de prendre partiellement en considération ce postulat et de le renvoyer au Conseil d'État.

Yens, le 3 septembre 2024

Le rapporteur : Yannick Maury